

Mission EDD - DAVLC- CLEMI

Poitiers, le 25/01/2021

Affaire suivie par :
Laurent Marien, IA-IPR
Tél : 0612242019
Mél : edd@ac-poitiers.fr

Laurent Marien, correspondant académique EDD
Olivier Robuchon, DAVLC,
Véronique Delhommeau, coordonnatrice académique
du CLEMI

22 rue Guillaume VII le Troubadour,
CS 40625,
86022 Poitiers cedex

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs,
Mesdames et Messieurs les Principaux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs
S/c de Mesdames et Messieurs les DASEN.

Objet : « Prix de l'action éco-déléguée de l'année »

Mesdames, Messieurs,

Nous portons à votre connaissance l'organisation du « [Prix de l'action éco-déléguée de l'année](#) » pour soutenir et valoriser les projets les plus inspirants et les plus étonnants, pour stimuler la créativité et mettre en avant les initiatives en termes d'Education au Développement Durable. L'ambition est que des actions pour l'environnement soient menées dans chaque classe : réduction des déchets, travail avec les cantines scolaires, mise en place de potagers, de mares, de poulaillers ou de ruches, organisation de conférence ou de campagne de sensibilisation, etc.

Ce concours est destiné aux éco-délégués et/ou implique les éco-délégués. Il est organisé en trois catégories : école, collège et lycée. Pour autant, les projets inter-écoles et inter-établissements sont pleinement recevables.

Les candidats doivent **présenter leur réalisation en faveur du développement durable, sous la forme d'une vidéo d'une minute**. Les **thèmes abordés** dans cette vidéo peuvent être l'amélioration de la biodiversité et de l'impact énergétique, les gestes éco-responsables ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette action doit :

- être une démarche **pilotée par des éco-délégués** et inscrite dans le cadre des critères fixés par les circulaires des [27 août 2019](#), [10 juillet](#) et [24 septembre 2020](#)
- présenter une méthode d'**action collective** au sein de l'établissement
- présenter un sujet qui croise **au moins deux thématiques** : biodiversité et lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre le changement climatique et solidarité, etc.
- être **en association avec des partenaires extérieurs**

Les projets doivent **traduire la mobilisation des élèves, des professeurs et des personnels de l'école, de l'établissement ou de la structure éducative**. Chaque établissement peut présenter **uniquement un projet**. La vidéo peut être préparée et présentée **soit par un candidat seul, soit par une équipe**.

Les vidéos doivent être envoyées à la rectrice d'académie, à l'intention du comité de pilotage académique de l'éducation au développement durable avant le mardi 6 avril 2021 soit par voie numérique ou sur clés USB à l'adresse suivante : Rectorat de Poitiers – Mission EDD, 22 rue Guillaume VII le Troubadour, CS 40625, 86022 Poitiers cedex.

Nous vous invitons à diffuser l'information auprès des personnes concernées au sein de l'établissement et restons à votre disposition pour toute information.

Véronique Delhommeau, Olivier Robuchon, Laurent Marien